

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 25 juin 2018

Présents : Mr FEVRIER, Maire. Mme FIALON, adjointe au Maire. Mme MALGOUZOU, Directrice de l'école. Mme CELLOU, Mme FEYT, Mr MOURADOFF, Mme NOYGUES, Mme PARAMELLE, Mme PHIALIP, Mme PIGOT, Mme TOIRE, Mme VENZAC enseignants. Mme SOLIER, remplaçante rattachée à l'école. Mme YBORRA, Déléguée Départementale de l'Education Nationale. Mme ANSELME, directrice ALSH et TAP association Familles Rurales. Mme ARMANDIE Blandine, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme CALMEJANE Aurélie, Mme CALMEJANE Céline, Mme FALIES Laetitia, Mme TEULADE Christelle, représentants des parents d'élèves.

Excusés : Mme VIVENOT, Inspectrice de l'Education Nationale. Mme MONTIL et Mr PEAN, enseignants. Mr DELMAS, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant. Mr BASSET Philippe, Mr BLANCHER Sébastien, Mme LUPIANEZ Claire, représentants des parents d'élèves.

Deux secrétaires de séance sont désignées : Mme BONNISSEAU et Mme NOYGUES. Mme MALGOUZOU indique que Mme CELLOU Véronique succèdera à Mr PEAN et que Mr GUIMOND Nicolas succèdera à Mme TOIRE (maîtresse du RASED). A ce jour, l'équipe enseignante ne connaît pas le nom des personnes qui complèteront le poste à mi-temps de Mme PARAMELLE, et celui de Mme MALGOUZOU (décharge de direction et temps partiel). Mmes VENZAC et PHIALIP ne sont pas prioritaires sur ces postes car ils ne sont pas reconduits à l'identique.

### **I. Bilan de l'année scolaire**

#### **A. Effectifs**

L'effectif total de l'école est de 153 élèves actuellement.

#### **B. Intervenants auprès des élèves au cours de l'année scolaire :**

- Didier HUGUET (Education Nationale) en occitan de la Toute Petite Section au C.M.2.
- Denis WAGENMANN (Communauté de Communes) en musique pour les classes de maternelle et de CM1 et CM2.
- Laurent MARSAN, conseiller pédagogique départemental en musique, auprès des élèves du CP au CM2, dans le cadre de la préparation pour le spectacle du Festival d'Expression Infantile à Aurillac et de la fête de l'école.
- Mme LABROUSSE, responsable de la médiathèque, pour toutes les classes de l'école. Elles se sont rendues à la Médiathèque de Saint-Mamet, régulièrement tout au long de l'année et ont participé au projet des Incorruptibles (à partir de la MS).
- Marion FORAX (représentante de CANOPE) et Céline BASTIDE (OCCE) dans le cadre du projet départemental « Créa' jeux coopératifs » de la MS au CE1.

L'équipe enseignante tient à remercier toutes ces personnes pour la qualité de leurs interventions.

#### **C. Sorties et activités scolaires**

##### **a) Activités cantonales :**

- 2 spectacles proposés par la Communauté de communes. Spectacles : « Popopolska l ! La Petite fabrique » pour les élèves de maternelle, « Vagabundo » pour les élèves d'élémentaire.
- Regroupements sportifs cantonaux :
  - Cross à St Mamet de la GS au CM2 le vendredi 13 octobre 2017,
  - Gymnastique/cirque à St Mamet de la TPS au CM2,

- Ultimate et rugby à St Mamet aux CM1 et CM2,
- Orientation, jeux collectifs et athlétisme au Rouget du CP au CM2.

b) Sorties piscine :

- G.S. et C.P. : 9 séances à Aurillac durant les mois de novembre et décembre, les lundis et jeudis après-midi.
- C.M.1 et C.M.2 : 7 séances à Aurillac durant les mois de janvier, février et mars.
- Sorties à la piscine de Saint Mamet La Salvetat pour le cycle 3 (CM1/CM2) et à la pataugeoire pour les TPS/PS et les MS, fin juin/début juillet en fonction de la météo. Suivant les possibilités, une sortie piscine est prévue pour les classes de CE1 et CE2 en juillet.

c) T.P.S/P.S. et M.S. :

- Jeu de piste, en collaboration avec la conseillère pédagogique Isabelle Costes, pour découvrir la nouvelle école avec les GS et CP.
- Denis Wagenmann est venu sur plusieurs séances, au premier trimestre dans les classes de TPS/PS, MS et GS et a fait découvrir aux élèves un conte musical « Ma mère l'Oye » de Charles Perrault et musique de Maurice Ravel.
- Sorties à la pataugeoire de St Mamet pour les classes de TPS/PS et MS le mercredi 20 juin et une autre sortie d'ici la fin de l'année au matin si la météo le permet.
- Projet poney (3 séances pour chaque classe) avec la réalisation d'un cahier d'équitation.
- Poursuite du projet autour des contes traditionnels avec *Roule Galette* et *La Petite Poule Rousse*.
- Participation au projet OCCE intitulé « Créa'jeux coopératifs », avec des jeux de société pour les MS et le jeu du parachute pour les TPS/PS et MS.
- Participation avec les GS et les CE1/CE2 à la transhumance des moutons le vendredi 1<sup>er</sup> juin à Saint Mamet avec démonstration de chien de troupeau. Merci à Jean-Louis Caumel pour l'organisation de cette sortie.

d) G.S. et C.P. :

- Liaison GS/CP autour du projet départemental « Créa'jeux coopératifs ». Les 2 classes ont travaillé autour des émotions. Les intervenantes de l'OCCE et de CANOPE sont venues animer des ateliers de climat de classe et des demi-journées jeux coopératifs et non coopératifs. Les GS et CP ont joué également à des jeux coopératifs physiques : le parachute et les baguettes. Dans le cadre des APC, les élèves ainsi que les CE1 ont joué à des jeux coopératifs, le but étant d'en créer un.
- En lien avec le projet coopératif, séjour de deux jours à St-Mamet avec nuitée les 14 et 15 juin 2018, à la salle polyvalente pour les élèves de GS, CP et CE1. :
  - 1<sup>er</sup> jour : randonnée animée par Monsieur Péan ; piscine l'après-midi ; intervention d'une association de conteurs en fin d'après-midi suivie d'une mini boum au camping. Dîner au restaurant « L'auberge occitane »
  - 2<sup>ème</sup> jour : petit déjeuner préparé et amené sur place par « L'auberge occitane ». Rencontre avec l'école de Prunet participant au projet de création de jeux coopératifs : les élèves ont pu jouer à différents jeux coopératifs notamment ceux réalisés par les classes de GS, de CP de St Mamet et de la classe de GS/CP de Prunet.
  - Nous en profitons pour remercier la mairie pour la mise à disposition des installations, de la piscine, Cédric Calmejane qui nous a bien aidé pour acheminer les valises et les tapis, les pique\_niques, les accompagnateurs et l'APE qui a financé la totalité des frais de ce voyage.
- Dans le cadre du projet coopératif, travail de programmation (Blue Bot) avec l'animatrice de Canopé, pour les CP et CE1.

e) C.E.1/C.E.2 :

- Projet théâtre avec présentation du spectacle aux élèves de la GS au CM2 fin janvier
- Projet journal : parution de deux numéros (une en novembre et l'autre en février).

- Projet sur l'année autour du monde : des continents (transdisciplinaire).
- Animation CPIE le 7 mai : sortie « ruisseau » en lien avec « questionner le monde ».
- Projet sur les jeux coopératifs avec les GS, CP, CE1.
- Projet cirque en EPS avec les classes de CP et CE2 en juin et juillet.
- Participation à la transhumance des moutons le vendredi 1<sup>er</sup> juin à Saint Mamet avec démonstration de chiens de troupeau.
- Participation des CE1 au voyage scolaire avec les GS et CP au camping de Saint Mamet (14 et 15 juin).

#### f) C.E.2

- Sortie avec les CE1 au musée d'Art et d'Archéologie concernant la période de l'Antiquité.
- Intervention MAE sur les risques domestiques pour tous les CE2.
- Rallye orthographe toute l'année
- Projet écriture : réalisation d'un livre numérique en cours (en attente d'une aide du Canopé, si cette aide est là le projet sera terminé la dernière semaine) avec Mme Toire.
- Projet de circonscription « danses traditionnelles »
- Avec les CE2 de la classe de CE1/CE2, sortie de fin d'année à Pech Merle (en lien avec la préhistoire) avec tous les élèves de niveau CE2
- Avec les CE2 de CE1/CE2, 14 et 15 juin, ateliers jeux avec réalisation d'un jeu type Trivial Pursuit.

#### g) C.M.1

- « Ecole et cinéma » : 3 films d'auteur au cinéma d'Aurillac pour les CM1 et CM2 exploités au travers des arts visuels et de la production d'écrits.
- Sortie avec nuitée à Saint-Urcize (ski de fond, biathlon, raquettes, chien de traineaux, cani-rando) du 22 au 24 janvier 2018 pour les classes de CM1 et CM2. Coût du séjour : 200 euros (pour les familles : 70 euros et le reste pris en charge par l'APE). Les enseignants remercient l'APE et les accompagnateurs.

#### h) C.M.2 :

- Participation à la cérémonie du 11 novembre. Une liaison avec le Collège est envisagée pour l'année prochaine dans le cadre du centenaire.
- Voyage scolaire de 3 jours à St-Urcize
- Correspondance scolaire avec des élèves de La Réunion
- Informatique dans le cadre des APC en lien avec St Urcize pour travailler la production d'écrits
- Initiation aux gestes de premiers secours (en EMC)
- Sensibilisation à la sécurité routière (en EMC : prévention routière)

L'équipe pédagogique déplore que le permis vélo et le permis piéton ne soient plus encadrés par des professionnels de la sécurité (gendarmerie). Mme Yborra propose le prêt d'une piste cyclable avec des feux tricolores, des diplômes (en partenariat avec la Maïf) afin que les enseignants puissent sensibiliser les élèves aux règles de sécurité en tant que cycliste ou piéton.

L'équipe enseignante tient à remercier tous les parents qui accompagnent lors des sorties scolaires ainsi que les enseignants retraités, et l'APE pour leur financement.

Concernant la fête de l'école qui se déroulera le vendredi 29 juin, l'équipe pédagogique remercie de leur investissement la municipalité (M. le maire, les agents), l'APE et Serge Dutrieux (pour la vidéo). Comme l'an passé un DVD sera proposé.

La formule du vendredi soir spectacle/restauration est très appréciée de chacun et est reconduite cette année.

## D. Bilan des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC ont eu lieu après le temps scolaire le lundi ou le mardi de 16h00 à 17h00. Environ une centaine d'élèves ont bénéficié de cette aide au cours de l'année.

Cette aide peut avoir trois objectifs :

- aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- aide au travail personnel (méthodologie et organisation)
- activité prévue par le projet d'école

## E. Intervention du RASED

Mme Toire (maîtresse E), Mme Blanchet (maîtresse G), et Mme Galvaing (psychologue scolaire) sont intervenues cette année encore activement dans l'école pour aider les élèves en difficultés. L'équipe enseignante apprécie cette précieuse aide extérieure au bénéfice des élèves et souligne l'intérêt de disposer d'un RASED complet sur l'école (maîtresses E et G, psychologue scolaire). Une trentaine d'enfants de l'école ont bénéficié de l'intervention du RASED. De plus, la maîtresse est intervenue en coopération avec les enseignants pour des projets de classe.

## II. Organisation pédagogique pour l'année 2018-2019

### A. Ecole

La rentrée des élèves aura lieu le lundi 3 septembre.

Pour l'année scolaire 2018-2019 il est prévu actuellement 145 élèves à la rentrée de septembre. Les effectifs sont susceptibles d'atteindre 147 élèves en fin d'année avec possibilité de nouvelles inscriptions.

Pour information : naissances 2016 : 16.

A ce jour :

- 27 C.M.2 (passage en 6<sup>ème</sup>) et 1 CE2 quittent l'école (déménagement)
- 12 inscriptions en P.S.
- 2 inscriptions en TPS (pour une rentrée en septembre, janvier ou avril)
- 2 élèves arrivent de Omeps (2 CM1)
- 1 MS arrive d'une autre école (déménagement), 1 ou 2 GS, 1 CP et 2 CM1.

Classe	T.P.S	P.S.	M.S./G.S.	M.S./G.S.	C.P.
Effectif	2	18	6+11	5+12	20
	20		17	17	20
Enseignant(e)	Corinne MONTIL		Sandrine MALGOUZOU + Florian JOHANY	Sylvie PARAMELLE + Marilyn VENZAC	Isabelle NOYGUES

Classe	C.E.1	C.E.2/C.M.1	C.M.1	C.M.2
Effectif	14	11+6	21	20
		17	21	20
Enseignant(e)	Véronique CELLOU + Florian JOHANY	Isabelle PIGOT	Nadège FEYT	Alexis MOURADOFF

**L'organisation des classes et des décloisonnements appartient à l'équipe enseignante et est susceptible d'être modifiée.**

## **B. Temps d'Activités Périscolaires**

Les TAP auront lieu comme cette année le jeudi et le vendredi de 15h30 à 17h00. Pour le jeudi 3 groupes seront constitués en début d'année en fonction des âges et des effectifs. Deux activités par groupe seront proposées aux enfants qui devront s'inscrire pour la période. Pour ceux qui ne choisissent pas d'activité, il sera proposé des "activités libres" telles que lecture, jeux de société, dessins... Le vendredi les enfants travaillent autour de thèmes (spectacle de Noël, fête du printemps, foot à l'école pour les plus grands et fête de l'école). Il y avait cette année 8 groupes pour 121 enfants inscrits. Un COPIL TAP se réunit une fois par période entre la Municipalité, l'école, la DDEN, les parents d'élèves et l'Association Familles Rurales.

## **III. Travaux et budget**

Les jeux de cour (au sol, type marelle) seront dessinés cet été.

Une subvention de 8316 euros a été versée par la mairie (54 euros par enfant précisé par Mme Fialon). Nous en remercions la Municipalité. Après l'augmentation constatée des fournitures scolaires de 21,40 % depuis 2015, l'équipe enseignante demande s'il ne pourrait pas y avoir une augmentation du budget. De plus, des manuels sont à changer en raison des nouveaux programmes de 2015 pour les maternelles et 2016 pour l'élémentaire.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a déjà eu une augmentation il y a deux ans. Cette demande d'augmentation sera abordée en conseil municipal.

## **IV. Questions des parents**

« Le règlement de la cantine prévoit des « remises d'ordre » dans les cas suivants :

-absence de l'enfant supérieure à 4 jours consécutifs avec repas pour cause de maladie (certificat médical à fournir) ou autre motif justifié par la famille et apprécié par le Maire

-fermeture exceptionnelle de la cantine (ex : en cas de grève)

-sortie ou voyages scolaires

La plupart des absences pour cause de maladie sont d'un délai relativement court ou interviennent en milieu ou fin de semaine. Ces absences ne répondent donc pas aux critères de 4 jours consécutifs stipulés dans le règlement intérieur et ne bénéficient donc pas de remise sur le prix des repas non consommés. Afin de ne pas pénaliser les familles concernées, et sans remettre en question l'organisation de la cantine, il serait opportun d'assouplir ce point de règlement. Peut-on redéfinir la période d'absence justifiée pour maladie ou motif familial ? Et passer ainsi de 4 jours à 2 jours par exemple. » :

Les représentants de parents soulignent le très bon travail du cuisinier. Les élèves sont contents tout comme les enseignants.

Monsieur Le Maire explique qu'il y a une anticipation au niveau des achats pour les repas de la cantine. En cas d'absence pour maladie, si on envisageait de rembourser le repas dès le premier jour d'absence, il faudrait répercuter le coût réel supporté par la mairie (5-6 euros) à l'ensemble des élèves déjeunant à la cantine. Alors qu'actuellement le coût du repas revient à 3,30 euros. C'est difficile de prévoir les absences des enfants. Monsieur Le Maire rappelle que le règlement du Collège a été repris à l'identique. Malgré une baisse du prix réel du repas constaté par rapport au Collège, une autre répartition des frais est engagée (du personnel supplémentaire a été recruté). Monsieur Le Maire félicite l'équipe de la cuisine pour sa gestion des repas : très peu de gaspillage constaté de la part des enfants (test Agrilocal). Monsieur Le Maire se renseigne pour savoir s'il est possible de réduire à 3 le nombre de jours consécutifs.

« Où en est-on pour couvrir la partie du préau en bas et du parking à vélo ? » :

Monsieur Le Maire précise qu'il n'a pas de retour de l'architecte mais que la surface couverte actuellement est plus grande que celle de l'ancienne école. Ce ne sera pas agrandi pour septembre 2018. En ce qui concerne le parking à vélo, cela peut être vite fait après la réfection de

la route au-dessus de l'école, car pour l'instant cela semble être un peu difficile de pratiquer le vélo à cet endroit.

« Que va-t-il se passer au niveau de la route au-dessus de l'école en ce qui concerne la circulation des piétons (trottoir, passage piéton...), des voitures et du revêtement (trous) ? » :

Une réunion a lieu jeudi 28 juin le matin à la mairie en ce qui concerne ces travaux. Monsieur Le Maire compte que les travaux avancent bien cet été mais ne seront probablement pas terminés à la rentrée de septembre. Un trottoir d'1m40 est prévu à l'emplacement actuel des plots ainsi qu'un passage piéton. Lorsque les aménagements pour sécuriser la zone seront achevés, Monsieur Le Maire espère que beaucoup d'enfants pourront se rendre à l'école à pied.

« Les enfants ont une cour bétonnée. N'est-il pas envisagée une zone dite engazonnée ? » :

Une zone engazonnée est prévue sous la cantine. Une haie est implantée pour délimiter cette zone mais va mettre du temps à pousser. La géothermie est implantée sous le sol, donc aucune construction ne peut être faite à cet endroit. Un passage piétonnier longera la limite du terrain pour rejoindre le chemin existant sous l'école. Les enseignants ainsi que Mme Anselme souhaiteraient que soit implanté un grillage pour sécuriser la zone, le temps que la haie pousse. Les enseignants s'interrogent pour savoir s'il est possible d'utiliser cet espace lors des récréations ou séances de sport dans la mesure où cet espace est situé à proximité mais en dehors de l'enceinte de l'école.

Une enseignante soulève le problème de stationnement des voitures sur les emplacements prévus pour les bus et les secours alors qu'il reste des places libres sur le parking des parents. Monsieur Le Maire précise que cette année, il s'agissait d'une année « de pédagogie » mais que l'année prochaine si ces incivilités se poursuivaient il ferait appel à la gendarmerie. Un paragraphe concernant le stationnement et le respect du code de la route sera aussi précisé sur la note de rentrée.

Mr Le Maire prend la parole et propose pour l'année prochaine plusieurs projets à l'école :

- Participation de l'école pour l'aménagement de la zone humide (prévue au plus tôt en 2019) avec création de panneaux de signalétiques par les élèves (dessins des enfants...) en collaboration avec la cellule d'aide de la zone humide du Bassin de la Rance et du Célé (Mr Prévitali). Un panneau permanent évolutif devant l'école pourrait être mis en place avec les observations des élèves au fil des saisons. Une subvention plafonnée à hauteur de 80% du coût d'aménagement pourrait être versée.
- Il propose la visite gratuite pour tous les élèves de l'école et le centre de loisirs du jardin conté de La Ségalassière (association Si les jardins m'étaient contés). Les ateliers resteraient payants.
- Il propose également la mise en place d'un petit élevage de poules avec la construction d'un poulailler. Mme Malgouzou précise qu'il faut mettre en place toute une organisation autour de ce projet et notamment pendant les vacances scolaires, mais aussi que tout le personnel (garderie, cuisinier, TAP...) soit investi dans ce projet. Monsieur Le Maire compte également sur le soutien des familles et voisins de l'école. Au niveau sanitaire, il précise que seules les épluchures de la cantine pourraient être données aux volailles et que les œufs ne pourront pas être consommés.
- Possibilité pour l'école d'avoir un jardin au niveau des jardins partagés. Il compte sur la solidarité des voisins pour le don de graines, pas de budget prévu à cet effet. Les jardins partagés pourront être aménagés dans l'hiver et exploités par l'école et les TAP avec des fruits ou des légumes qui poussent vite (radis, salades, fraises, framboises...).
- Il précise qu'un verger sera mis en place pour permettre aux enfants de connaître le nom des arbres entre autres.

Mme Malgouzou remercie tous les participants et clôt la séance à 20h00.

Mme BONNISSEAU



Mme MALGOUZOU



Mme NOYGUES

